



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31053

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à améliorer l'organisation et le fonctionnement du jury.

Texte de la réponse

La procédure de la validation des acquis de l'expérience comprend plusieurs étapes : l'information préalable, la recevabilité administrative, la préparation du dossier soumis au jury avec un accompagnement éventuel, le passage devant le jury. Ce passage devant le jury est une étape clé du parcours puisqu'il vise à l'évaluation du candidat et à la validation totale ou partielle de la certification visée. Le rapport Besson a souligné que la durée de ce parcours peut être parfois incompatible avec les besoins des personnes ou leur statut au regard de l'emploi. Chacune des étapes de ce parcours de la validation des acquis de l'expérience doit donc être analysée et des solutions pour l'améliorer doivent être trouvées. Il convient de noter que, dès 2007, les certificateurs ministériels se sont engagés à trouver une organisation territoriale commune et les préfets ont été incités à mutualiser les ressources humaines afin de favoriser la réunion des jurys. Parallèlement à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle, trois groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer, d'ici à la fin de l'année, des améliorations concrètes concernant l'orientation professionnelle en lien avec la formation scolaire et universitaire, la validation des acquis de l'expérience et la qualité de l'offre de formation. Les préconisations du rapport Besson sont étudiées actuellement par le groupe chargé du thème de la validation des acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31053

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 91